

MATIÈRES ENSEIGNÉES :

- Topics and Cases in Competition Policy
- Contrats de Distribution
- Fiscalité
- Topics in Law and Economics
- Advanced Industrial Organization
- Econometrics of Competition
- Economics of innovation and Intellectual Property
- Market Regulation in the Digital World
- Economics of internet
- Industry regulation
- Competition law in practice

COMPÉTENCES :

- Excellente maîtrise du droit de la concurrence, de ses sources ainsi que de la doctrine ;
- Analyse pertinente de la stratégie des entreprises au regard de la théorie économique ;
- Connaissance des modèles économiques de régulation ainsi que de leur cadre d'analyse ;
- Rédaction de rapports techniques argumentés faisant appel à l'analyse économique, à l'interprétation d'estimation de modèles d'économétrie appliquée ainsi qu'à la littérature académique suivant le champ de discipline (droit, économie).
- Utilisation de la théorie économique (concurrence imparfaite, théorie des jeux, économie industrielle) pour développer un argumentaire clair lors d'études de cas ou dans le cadre de l'aide à la décision publique.
- Études de cas doctrinaux et récents jugés par les Autorités de la Concurrence afin de faire ressortir les enjeux économiques ou juridiques.
- Recherche et comparaison avec la législation étrangère en droit de la concurrence pour les entreprises multinationales

Le Master "Économie et Droit de la Concurrence" se décompose sur deux ans : le Master 1 et le Master 2. Il donne aux étudiants une formation solide en économie, en économétrie et en droit, axée sur la politique de la concurrence.

Les étudiants sont formés à la modélisation en économie industrielle et acquièrent la capacité d'analyser et de comprendre le fonctionnement des marchés et les stratégies des firmes. Ils développent également une analyse rigoureuse des règles de la politique de la concurrence et du droit.

Les enseignements sont en anglais (M2) et sont assurés par des chercheurs reconnus, membres de TSE, des professeurs de la Faculté de Droit, ainsi que par des intervenants professionnels extérieurs dans le cadre de conférences.

À la fin de leurs deux années d'études, les étudiants obtiennent deux diplômes de l'Université Toulouse 1 Capitole : un Master 1 de Droit, ainsi qu'un Master en Sciences Économiques.

David ALARY - *Directeur du Master*
Lucien RAPP et Patrick REY - *Co-Directeurs Scientifiques*

CARRIERES/DEBOUCHES :

- Consultants, avocats, économistes, spécialistes en droit de la concurrence ou propriété industrielle,...

Thibaud VERGÉ

Chef Économiste à l'Autorité de la Concurrence (France).

Ma formation à l'Université de Toulouse m'a permis d'acquérir des connaissances solides en économie industrielle et de mieux comprendre l'impact des stratégies des firmes sur les marchés. La bonne compréhension des avancées de la recherche en économie sur le comportement des entreprises (mais aussi des consommateurs) est essentielle pour cerner les pratiques des entreprises qui nuisent aux consommateurs et/ou surplus social, et pour ainsi évaluer les effets des politiques de concurrence.

Jérémie MARTHAN

Avocat à Linklaters (Paris) - Intervenant Master ECL.

L'analyse économique représente aujourd'hui une part essentielle et croissante du droit de la concurrence. Il est donc impératif pour tous les futurs professionnels de maîtriser les deux disciplines : droit de la concurrence et économie. La Toulouse School of Economics jouit aujourd'hui d'un prestige international et offre une formation d'excellence. Le Master "Économie et Droit de la Concurrence" offre ainsi une formation unique capable d'allier l'excellence économique au droit de la concurrence et de former les grands professionnels de demain.

Patrick REY

Professeur des Universités en Sciences Économiques (TSE) - Intervenant Master ECL.

L'application du droit de la concurrence, des régulations sectorielles et, de manière plus générale, des règles institutionnelles ayant une incidence sur l'activité économique, allient de plus en plus des compétences économiques à la maîtrise du cadre juridique. Le Master "Économie et Droit de la Concurrence" fournit précisément la formation nécessaire pour faire face à ce challenge. TSE est particulièrement bien placée pour ce faire, car nombre de ses professeurs sont des experts reconnus dans ce domaine, tant à la pointe de la recherche que dans la pratique des politiques de concurrence et de régulation.

Sylvaine PERUZZETTO

Professeur des Universités en Droit Privé (UT1) - Intervenant Master ECL.

La concurrence est par essence un domaine où l'approche économique et l'approche juridique sont complémentaires. Le droit de la concurrence se fonde en effet sur des concepts et méthodes économiques tout en associant les éléments de la nécessaire sécurité juridique. Le Master "Économie et Droit de la Concurrence" forme ainsi des étudiants à cette double compétence pour des fonctions en cabinet, en entreprise ou en institution, leur permettant d'évaluer les risques concurrence de leur stratégies, de leurs opérations de concentration et de leurs politiques de recherche de fabrication, d'achat ou de commercialisation et d'y apporter les éventuelles réponses.
